



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 MAI 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0146**

Objet : Attribution d'une subvention au projet Integrated Care for Older People (ICOPE) en Isère au titre de l'année 2024

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 46  
Pouvoirs : 15  
Absents : 0  
Excusés : 28  
Pour : 61  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**31 MAI 2024**

et publié le

**31 MAI 2024**

Secrétaire de séance :  
François BERNIGAUD

Le vendredi 24 mai 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 17 mai 2024.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Clément BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Anne-Françoise BESSON à Jean-François CLAPPAZ, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Françoise MIDALI, Marie-Béatrice MATHIEU à Patrick BEAU, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Christophe BORG, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Laurence THERY à Henri BAILE, Françoise VIDEAU à François OLLEON

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'autonomie,

Dans le cadre de sa politique autonomie, la communauté de communes Le Grésivaudan développe des actions complémentaires à celles portées par le Département de l'Isère, chef de file dans ce domaine.

A ce titre, afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées sur le territoire et de prévenir la perte d'autonomie, il est proposé de renouveler le soutien au projet Integrated Care for Older People en Isère (IS-ICOPE) pour l'année 2024.

ICOPE est un programme de repérage précoce des fragilités des seniors. Il s'appuie sur l'évaluation de 7 fonctions déterminantes (mobilité, mémoire, nutrition, humeur, vision, audition et lien social).

Le projet isérois est piloté par La Poste, le Département de l'Isère et le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA), en partenariat avec les acteurs du territoire.

Une première expérimentation a été menée en 2023 sur les deux territoires pilotes retenus en Isère à savoir, la ville de Grenoble et la communauté de communes Le Grésivaudan. Elle ciblait les personnes âgées de 75 ans et plus autonomes (hors GIR 1 à 4).

En 2023, sur le territoire du Grésivaudan :

- Plus de 150 seniors ont bénéficié d'un dépistage soit à domicile par un facteur expert, soit lors des 4 ateliers de prévention organisés sur le territoire (Crolles, Goncelin, Saint-Ismier, Barraux),
- Pour 81 % d'entre eux, au moins une fragilité a été repérée suite à quoi :
  - Ils ont été contactés par une cadre de santé du CHU pour faire un point sur leur situation,
  - Un parcours de soins sur mesure leur a été proposé (bilans médicaux complémentaires, orientation vers des activités de prévention, ...).

Suite aux résultats très encourageants de l'année 2023, le projet IS-ICOPE se poursuit en 2024 :

- Poursuite des actions de dépistage accompagnées par un professionnel :
  - Mobilisation d'autres acteurs sociaux sur le volet dépistage,
  - Poursuite des dépistages à domicile par les facteurs,
  - Intégration des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et professionnels de santé sur la prise en charge médicale ;
- Expérimentation d'une campagne d'incitation à l'auto-dépistage ;
- Poursuite de la prise en charge par les professionnels de santé des personnes présentant des fragilités présumées.

Afin de mettre en œuvre ces différentes actions en 2024, il est proposé de soutenir financièrement le projet IS-ICOPE à hauteur de 15 000 € TTC versés à la Poste.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024 - Chapitre 65 - Article 65748 - Thématique Autonomie - Gestionnaire GERONT - Analytique SUBGERON.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

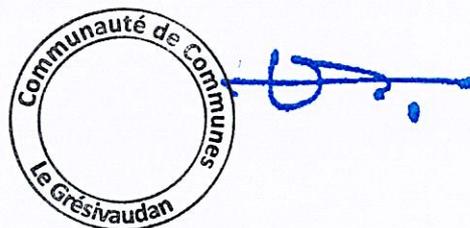
- D'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à La Poste pour le projet IS-ICOPE au titre de l'année 2024,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 MAI 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

